

cette époque, le public avait l'usage des quais et le chemin de fer était loué au prix du tiers des recettes brutes, qui atteignaient en 1913, le chiffre de \$43,000. En 1914, en dépit du fait que les recettes annuelles étaient de \$43,000, la Dominion Atlantic Railway Company se trouva avoir ces quais et l'embranchement pour une période de 99 ans à raison d'un loyer annuel de \$22,500. Il y a un autre petit quai à Windsor. Or, à l'époque où fut conclu ce marché, on fit entendre à la population que le quai serait prolongé et que l'on ferait exécuter des creusages considérables afin que les navires pussent fréquenter notre port sans danger. En effet, une goélette de 150 tonneaux—il ne s'agit évidemment pas d'un gros navire—ne peut pas accoster à ce quai à l'heure actuelle, sans que son beaupré surplombe l'ancien quai de l'Etat en avant tandis que son principal bout-hors passe par-dessus le quai Smith à l'arrière. Je conjure donc le ministre de vouloir bien considérer les besoins du port de Windsor et d'inscrire une somme raisonnable dans son budget, afin d'y faire exécuter les creusages indispensables et de construire un quai. C'est très bien de faire miroiter à nos yeux l'espoir qu'une somme de deux ou trois mille dollars sera allouée de ce crédit général afin de faire exécuter des travaux de creusages. Mais il ne faut pas l'oublier, c'est une somme de \$50,000 à \$60,000 qu'il faudrait dépenser afin de faire les améliorations nécessaires dans le port de Windsor, c'est-à-dire prolonger le quai et opérer des creusages dans le but d'assurer la sécurité des navires qui le fréquentent. Notre port reprendrait ainsi le rang qui lui appartient entre les divers ports des Provinces maritimes et il serait en mesure de maintenir le volume de son trafic. Avec des installations convenables, je suis convaincu que Windsor prendrait au moins le troisième rang parmi les principaux ports de la province de la Nouvelle-Ecosse. Si nous possédions à cette heure comme par le passé des quais convenables, les revenus que le Gouvernement en retirerait seraient plus que suffisants pour acquitter les intérêts sur le capital placé dans cette entreprise. Je supplie donc le ministre de s'occuper sérieusement des besoins du port de Windsor, qui est l'un des plus anciens des Provinces maritimes sans compter que notre industrielle population réclame des moyens de transport convenables afin d'expédier ses produits sur les marchés.

L'hon. M. GUTHRIE: Le ministre aurait-il l'obligeance de me dire quelle distinction il établit entre le crédit en discussion et certains des items qui sont compris dans l'article n° 154? Ce crédit est destiné à des travaux de creusage. Or, le n° 154 renferme aussi un item

de \$85,000 destiné au dragage dans le port de Yarmouth. De plus, la liste, que mon honorable ami a cité tout à l'heure, renferme un autre item destiné à des travaux dans le port de Yarmouth. Quelle distinction établit-il entre ces divers items?

L'hon. M. KING: Je l'ai expliqué l'autre soir, l'entreprise que mentionne la résolution n° 154, a été adjugée. En outre de cela, l'une des dragues de l'Etat exécutera des travaux de creusage à Yarmouth, au cours de la prochaine saison; ces sommes sont donc inscrites sous la rubrique du crédit général.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre a-t-il fourni—j'ai été forcé de m'absenter—des détails touchant les travaux de creusage qu'il a l'intention de faire exécuter au Manitoba, en Saskatchewan et dans l'Alberta?

L'hon. M. KING: Nous n'en sommes pas encore arrivés à l'examen de cet item.

M. GARLAND (Bow-River): Quel est le nombre de dragues occupées à ces travaux de creusage dans les Provinces maritimes et sont-elles toutes la propriété de l'Etat?

L'hon. M. KING: Ce sont les dragues n° 1, n° 2, la *Saint-Laurent*, n° 4, n° 5, n° 9, n° 11, n° 12, n° 13, n° 15, n° 115 et le remorqueur *Lisgar*.

M. GARLAND (Bow-River): Ces dragues sont-elles toutes propriété de l'Etat?

L'hon. M. KING: Oui.

M. GARLAND (Bow-River): Le Gouvernement a-t-il ajouté de nouvelles dragues à sa flotte cette année?

L'hon. M. KING: Non; aucune.

M. LUCAS: Est-ce que cette somme de \$200,000, qui sera affectée à des travaux de creusage, est comprise dans le crédit de \$600,000?

L'hon. M. KING: C'est le nombre de verges cubes que j'ai donné, soit 200,000.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans quelle circonscription électorale?

L'hon. M. KING: Lunenburg.

M. DUFF: C'est le plus beau comté du Dominion du Canada!

Le très hon. M. MEIGHEN: Y a-t-il une drague qui porte le nom de Duff?

M. DUFF: Je crois qu'il y en aura une bientôt.

(Le crédit est adopté.)